Ahuntsic-Cartierville
Montréal

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Premier projet de résolution CA18 09 0172 adopté en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007)

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le premier projet de résolution CA18 09 0172 visant à autoriser l'occupation du bâtiment situé au 11511, rue Letellier, à des fins d'entreprise de construction - Lots 3 879 632 et 3 879 634 du cadastre du Québec - Zone 1192 (dossier 1184039005);

AVIS est par les présentes donné :

QUE le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à la suite de l'adoption à sa séance ordinaire du 3 juillet 2018 d'un premier projet de résolution portant le numéro CA18 09 0172, tiendra une assemblée publique de consultation le lundi 27 août 2018 à compter de 19 heures, à la salle du conseil d'arrondissement sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

QUE la résolution projetée vise à accorder, pour l'immeuble portant le numéro 11511, rue Letellier et constitué des lots 3 879 632 et 3 879 634 du cadastre du Québec, l'autorisation d'occuper l'immeuble à des fins d'entreprise de construction, aux conditions énoncées audit projet de résolution, et ce, malgré les articles 132.1 et 192 (usages autorisés dans une zone de catégorie C.2), 566 (nombre maximal d'unités de stationnement), 592 (dégagement autour d'une aire de stationnement), 593 et 596 (aménagement du dégagement entre une aire de stationnement et une voie publique), 597.1 (ombrage d'une aire de stationnement) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274).

QUE le premier projet de résolution CA18 09 0172 vise la zone 1192, le tout tel qu'illustré ci-dessous :

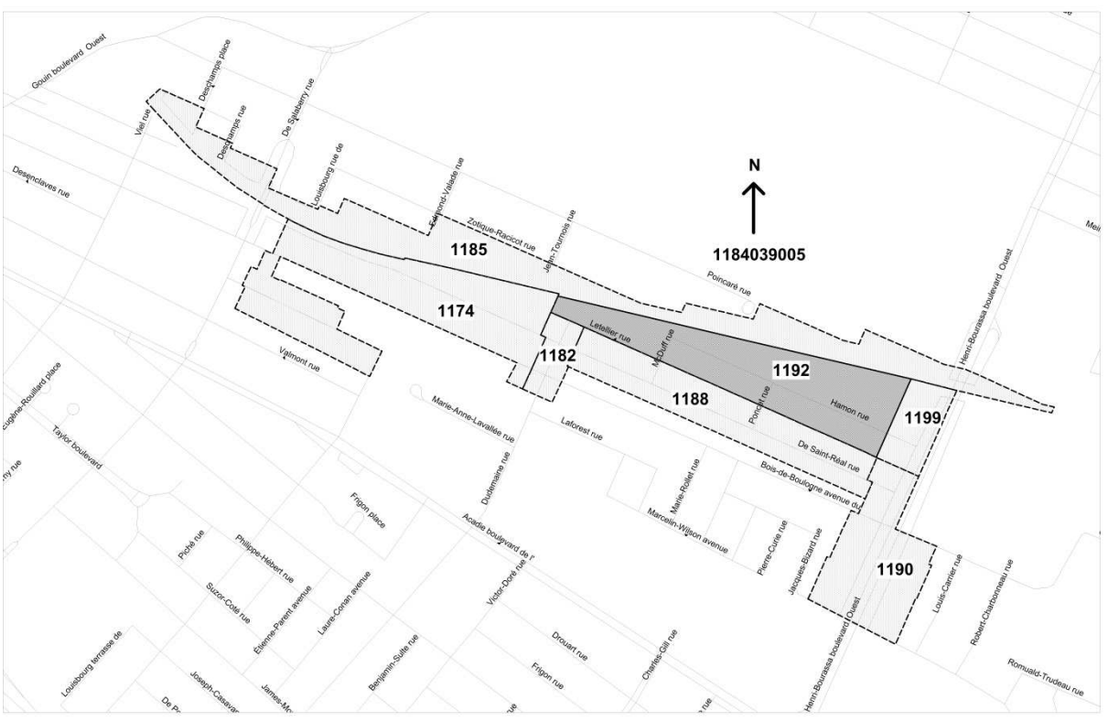

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement (ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par elle) expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire;

QUE ce premier projet de résolution de même que le plan des zones concernées peuvent être consultés au bureau du secrétaire d'arrondissement, situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

FAIT à Montréal, le 15 août 2018.

Me Sylvie Parent
Secrétaire d'arrondissement substitut